



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

# *GUIDE DU PARENT*

*Camp Youhou! Mont-Tremblant*

*Été 2023*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>COORDONNÉES IMPORTANTES</b>	<b>3</b>
1. Fonctionnement relatif à l'inscription	4
2. Reçu d'impôt	4
3. Les heures d'animation du camp Youhou!	5
4. Procédures pour les arrivées et les départs	5
5. Code de vie du campeur Youhou!	7
6. À apporter quotidiennement	8
7. Code vestimentaire	8
8. Objets perdus	8
9. Objets personnels	9
10. Maladie	9
11. Administration des médicaments	9
12. Allergies	10
13. Baignade	10
14. Urgence	10
15. Coordonnées, informations et sorties	11
16. Blessure	12

## COORDONNÉES IMPORTANTES

### *Directeur général du Groupe Domisa*

Frédéric Lanoue

Courriel : frederic.lanoue@groupedomisa.com

### *Directrice des camps Youhou!*

Alexandra Ouellet

Courriel : alexandra.ouellet@youhou.zone

T. 1 877 931-6850 #102

### *Adjointe administrative*

Suzie Brault

Courriel : suzie.brault@groupedomisa.com

T. 1 877 931-6850 #103

### *Coordonnateur/Coordonnatrice*

Félix Perreault

Courriel: [coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com](mailto:coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com)

T. 819 808-7618 (urgence seulement)

Thomas Savard

Courriel: [coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com](mailto:coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com)

T. 819 430-3705 (urgence seulement)

Éva-Maude Leblanc

Courriel: [coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com](mailto:coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com)

T: 819 430-6067 (urgence seulement)

Maxime Sauvé

Courriel: [coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com](mailto:coordo.mont-tremblant@groupedomisa.com)

T. 819 341-1500 (urgence seulement)



# 1. Fonctionnement relatif à l'inscription

## 1.1 Modalités d'inscription

- Par internet : Il est possible de procéder à l'inscription via *Qidigo* et sélectionner le camp Youhou! Mont-Tremblant. Vous pouvez aussi y accéder par le site <http://youhou.zone/> afin d'y inscrire votre enfant.

## 1.2 Politique frais de retard et modification et/ou remboursement à une inscription

Le coût de toute inscription à une activité, faite en dehors de la période fixée pour cette inscription, sera majoré de 20 \$ lorsqu'applicable.

### **Période d'inscription :**

Du 17 avril au 19 mai pour les résidents (Carte accès Mont-Tremblant requise)

Du 1<sup>er</sup> au 19 mai pour tous

Pour toute annulation après le début du camp de jour, les services rendus devront être payés en plus d'une pénalité. Cette pénalité correspond à la plus petite de ces 2 sommes : 50 \$ ou 10 % de coût des services qui n'ont pas été reçus.

Des frais de 10 \$ seront ajoutés lorsqu'un paiement ne sera pas fait avant le 1<sup>er</sup> septembre 2023, un suivi par courriel ainsi que téléphonique sera fait, sans quoi les frais seront ajoutés automatiquement à votre facture.

### **Frais de chèque NSF (sans provision)**

De manière à éviter des frais supplémentaires de 30 \$, il est de la responsabilité du parent de communiquer par courriel à [dominique.huchette@groupedomisa.com](mailto:dominique.huchette@groupedomisa.com) avant la date inscrite sur le chèque et/ou s'il n'est pas encore encaissé, afin de modifier et/ou d'annuler le mode de paiement et de prendre entente avec le/la responsable des comptes payables.

Le relevé 24 (RL-24) donnant droit au crédit d'impôt provincial vous sera acheminé par courriel avant le délai prescrit par la loi. **Il est primordial d'avoir fourni le ou les**

**numéros d'assurance sociale (NAS), pour que les relevés soient émis au nom du ou des parents.**

Un seul relevé est fourni pour tous les enfants d'une même famille (adresse identique), cependant il est possible de répartir la totalité des frais entre les parents 50 % - 50 %. Pour ce faire, il est de la responsabilité des parents de mettre à jour les informations figurant dans le dossier de leur enfant sur *Qidigo* (plateforme d'inscription).

## *1. Les heures d'animation du camp Youhou!*

Les heures d'animation régulières sont de **9 h à 16 h**.

*N. B. : Si vous pensez arriver en retard au camp de jour, il est primordial de communiquer avec les coordonnateurs du site pour qu'ils puissent noter ce retard et bien vous accueillir lors de votre arrivée tardive.*

Les heures d'animation du service de garde sont de **7 h à 9 h** et de **16 h à 18 h**.

Le service de garde du matin est inclus dans le prix d'inscription pour tous. Pour le service de garde du soir, il faudra payer un supplément pour y avoir accès.

Veuillez noter que les seules personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s) sur le site d'animation sont les personnes possédant le mot de passe choisi lors de l'inscription au camp. Il est donc **obligatoire** de nous avertir par téléphone au courant de la journée si une personne non autorisée vient chercher le ou les enfants en question.

---

## *2. Procédures pour les arrivées et les départs*

### *4.1 Enfants non inscrits au service de garde*

Si votre enfant peut quitter le site d'animation seul, vous devez en aviser l'équipe de coordination par courrier électronique puisque nous devons avoir une preuve écrite de cette autorisation, les appels téléphoniques ne sont donc pas acceptés. Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, il peut arriver à partir de 7 h et il doit quitter pour 16 h 15. Advenant le cas où votre enfant devrait rester plus tard que 16 h 15 sans être inscrit au service de garde, des frais supplémentaires s'appliqueront.

### *Frais de retard*

Des frais de **10\$ par tranche de 15 minutes** seront exigés pour tout retard au service de garde. Nous vous demandons tout de même de bien vouloir nous téléphoner afin de nous informer d'un retard.

#### **4.1.1 École secondaire Curé-Mercure**

700 boulevard du Docteur-Gervais, Mont-Tremblant, QC J8E 2T3

##### Arrivée et départ pour le séjour d'animation

**Arrivée** : Les consignes d'arrivée des enfants au camp de jour sont très claires et doivent être respectées pour garantir une organisation efficace et un encadrement optimal. Ainsi, tous les enfants doivent passer par les portes arrière de l'école, situées du côté de l'aréna, et se rendre à la table correspondante selon leur camp, régulier ou spécialisé, afin de signaler leur présence.

Une fois cette étape effectuée, les enfants peuvent rejoindre les animateurs en service de garde. Il est important de souligner que les enfants doivent arriver avant 9 h pour être acceptés au camp de jour, sauf en cas d'exception où les coordonnateurs ont été prévenus à l'avance.

Pour le service d'accueil dans le secteur du Village (142, rue du Couvent), l'heure d'arrivée est encore plus importante. En effet, ces derniers doivent être présents avant 8 h 30 pour prendre l'autobus qui les conduira sur le site de l'école secondaire Curé-Mercure. Si l'enfant arrive après 8 h 30, il manquera l'autobus et les parents devront les conduire directement au site avant 9 h.

**Départ** : Les parents qui viennent chercher leur enfant peuvent se rendre à l'accueil à partir de 15 h 30. Cet endroit est le même que celui utilisé le matin pour déposer les enfants. Il est important de noter que les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent quitter le camp avant 16 h 15. Si jamais un retard survient, des frais de 5 \$ par tranche de 15 minutes seront exigés.

Pour récupérer leur enfant, les personnes autorisées doivent posséder le mot de passe qui a été choisi en début d'été. Ce mot de passe est obligatoire et permet de s'assurer de la sécurité de l'enfant. Sans cela, même si l'on sait que vous êtes un parent ou un proche, nous ne pourrions pas vous laisser quitter le camp avec l'enfant.

Les enfants qui retournent dans le secteur du Village ont un horaire différent. L'autobus qui les transporte part de l'école secondaire Curé-Mercure à 15 h 45 pour arriver à la salle des loisirs vers 16 h. Les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde ont donc 15 minutes pour quitter les lieux. Au-delà de ce délai, des frais seront exigés.

### 3. *Code de vie du campeur Youhou!*

*En tant qu'enfant campeur au camp Youhou! je m'engage à :*

- Adopter un comportement sécuritaire qui ne met pas ma sécurité ou celle des autres en danger.
- Respecter les autres campeurs et animateurs pour garder ma bonne humeur.
- Respecter les consignes.
- Respecter le matériel.
- Respecter l'environnement et le lieu du camp.
- Avertir avant de partir
- Participer pour m'amuser
- Trouver des solutions non-violentes et contrôler mes réactions.

Nous avons le désir que chaque enfant puisse s'amuser et passer un bel été avec nous.

Dans le cas où votre enfant ne respecterait pas ces règles ou qu'il présenterait des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement, à sa propre sécurité et à celle du groupe ou que l'animateur n'arrive pas à assurer l'encadrement adéquat de son groupe, le Camp Youhou! préconisera les mesures disciplinaires suivantes :

1. L'animateur remettra un avertissement écrit indiquant aux parents le comportement nuisible de l'enfant. L'avertissement écrit sera envoyé aux parents par les membres de la coordination dans les 24 heures qui suivent.
2. Si le problème persiste, un appel téléphonique mettant en relation un membre de la coordination et un parent sera fait. Le but de cet appel est de trouver une solution pour améliorer les agissements de l'enfant.
3. Si le problème persiste, une suspension d'une durée déterminée par l'équipe de coordination sera appliquée et le parent devra venir chercher son enfant dans les plus brefs délais.
4. Malgré les mesures, si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant sera expulsé définitivement et le parent remboursé.

***N. B. : Un trouble du comportement grave, mettant en péril la sécurité ou l'intégrité des enfants, peut immédiatement conduire à l'application des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'expulsion, et ce, sans avertissement.***

La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. C'est dans cette optique que nous traiterons toute problématique comportementale.

---

#### 4. Dans mon sac :

Nous vous suggérons de placer tous les effets personnels, bien identifiés, de votre enfant dans un sac à dos. Il sera plus facile pour lui de transporter toutes ses affaires. Il serait aussi important de pouvoir laisser le sac à dos utilisé au camp pour minimiser les risques de propagation. Vous pourrez donc changer le matériel quelques fois par semaine, par exemple le maillot de bain, la serviette ainsi que du linge de rechange.

Voici ce qu'on doit retrouver tous les jours dans le sac à dos et qui doit être **IDENTIFIÉ** :

- **Casquette ou chapeau;**
- **Maillot de bain;**
- **Casque de bain;**
- Crème solaire (de préférence en vaporisateur);
- Serviette de plage;
- Boîte à lunch identifiée (comprenant lunch **froid**, 2 collations **santé**);
- Souliers de course (obligatoire en tout temps, pas de sandales);
- **Une gourde personnelle** (avec le nom inscrit);
- Désinfectant pour les mains \*Optionnel\*.



N.B : Nous prenons pour acquis que les enfants ont été crémés (crème solaire) avant la journée de camp le matin à la maison.

---

#### 5. Code vestimentaire

- Vêtements de sport (éviter la jupe/robe);
  - Souliers de course;
  - Chapeau, casquette;
  - Éviter les bijoux.
- 

#### 6. Objets perdus

- Les objets perdus seront rassemblés sur une table prévue à cet effet. Veuillez vous informer de son emplacement et y jeter un coup d'œil régulièrement.

- Les items non récupérés seront envoyés à un centre de partage à la fin de l'été.

## *7. Objets personnels*

Un endroit spécifique sera attribué à chacun des groupes afin d'y déposer les effets personnels des enfants. Par contre, il est **INTERDIT** d'apporter des objets personnels ayant une valeur financière ou sentimentale de la maison, car un risque de bris peut survenir dû aux activités dynamiques dans l'enceinte du camp.

***N. B. : Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.***

---

## *8. Maladie*

***\*Votre enfant doit demeurer à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :***

- Fièvre;
  - Diarrhée;
  - Vomissements au cours des 24 dernières heures;
  - Éruption cutanée non diagnostiquée;
  - Maladie infectieuse;
  - Présence de parasites (poux);
  - Perte d'odorat;
  - Étourdissement.
- 

## *9. Administration des médicaments*

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination si votre enfant doit prendre des médicaments pendant les heures de camp de jour. Un formulaire d'administration des médicaments devra être rempli et remis à un coordonnateur. Nous vous demandons également de fournir un contenant identifié dans lequel SEULEMENT le nombre de médicaments prévus pour une journée d'animation y sera inséré.

***\*Il est de la responsabilité du parent de transmettre aux animateurs la posologie à appliquer.\****

---

## 10. Allergies

Le Camp Youhou! soutient la protection des enfants atteints d'allergies de toute sorte. Pour cette raison, nous vous demandons d'éviter de mettre dans la boîte à lunch les aliments contenant les ingrédients suivants :

- Arachides;
- Noix;
- Fruits de mer.

Nous vous demandons d'informer l'équipe de coordination ainsi que les animateurs et animatrices si votre enfant est atteint d'une allergie quelconque. De plus, l'enfant devra avoir EN TOUT TEMPS, un auto-injecteur d'épinéphrine sur lui dans un sac ventral.

---

## 11. Baignade

- La sécurité aquatique est assurée par un/une sauveteur en collaboration avec nos animateurs et animatrices.
  - Des animateurs et animatrices font la surveillance des postes déterminés par l'équipe de coordination du camp Youhou! Ils ont donc un contact visuel en tout temps avec les enfants lors de la baignade.
  - Les enfants iront à la plage du lac Mercier les semaines 1, 4, 6, 8 ainsi qu'au Domaine Saint-Bernard les semaines 2, 3, 5, 7.
  - Les enfants iront à la piscine du Complexe Aquatique du lundi au vendredi.
- 

## 12. Urgence

Le Camp Youhou! prendra la décision de transporter un enfant par ambulance s'il juge la situation nécessaire ou appropriée, pour une cause de maladie ou d'accident. Les frais encourus seront facturés aux parents. Les parents et les personnes à contacter en cas

d'urgence sont les premiers à être appelés dans ces situations. Le camp Youhou! appellera les ambulances seulement si personne n'est rejoint.

---

### 13. *Coordonnées et informations*

Veillez nous informer de tout changement de coordonnées (adresse, téléphone) ou d'informations pertinentes (santé, allergie, médication) au courant de l'été, en avisant directement l'équipe de coordination au [suzie.brault@grouperdomisa.com](mailto:suzie.brault@grouperdomisa.com)

---

### 14. *Sorties*

Chaque mercredi, une sortie est offerte aux enfants pour le plaisir de tous.

N.B. : Pour avoir accès à la sortie hebdomadaire, votre enfant doit être préalablement inscrit pour la semaine de camp. L'inscription aux sorties hebdomadaires est **obligatoire** même si elles sont incluses dans le prix d'inscription.

Aussi, **IMPORTANT**, vous devrez confirmer la présence de votre enfant le lundi de la semaine précédant la semaine de la sortie afin que nous puissions confirmer le bon nombre d'animateurs et animatrices ainsi que le bon nombre d'autobus. Si nous ne recevons pas de confirmation nous prendrons pour acquis que votre enfant sera **absent**.

*EX : Vous devrez confirmer la présence de votre enfant à la sortie de la semaine 2 le lundi de la semaine 1.*

*Voici les sorties offertes pour l'été 2023 :*

**Semaine 1 : Fête du début d'été**

**Semaine 2 : 45 Degrés Nord**

**Semaine 3 : Arbraska Rawdon / Village du Père Noël\***

**Semaine 4 : Mégamaze**

**Semaine 5 : Activac**

**Semaine 6 : Parc aquatique Mont Saint-Sauveur\***

**Semaine 7 : Clip'n Climb / Amusement Action Directe / Au Pays des Merveilles**

**Semaine 8 : Spectacle de fin d'été**

\*Durant cette sortie, les ratios enfants/animateurs seront diminués pour permettre une meilleure sécurité pour tous.

Le départ des enfants se fera du site à Mont-Tremblant, auquel votre enfant est inscrit vers **9 h** et le retour au camp se fera vers **15 h 30**. Il est possible que nous devions changer ces heures pour certaines sorties qui se trouvent être plus éloignées du site de camp. Ces changements vous seront toujours mentionnés dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

Les règles mentionnées plus haut lors des journées normales de camp de jour s'appliquent lors des sorties du mercredi aussi.

**Aucun repas chaud ne sera accepté** lors des sorties puisque nous n'aurons pas accès à un micro-ondes. Les consignes propres à chacune des sorties seront mentionnées dans le communiqué envoyé aux parents chaque semaine.

**Pour les enfants qui ne vont pas à la sortie**, des animateurs et animatrices resteront au camp de jour pour passer une journée avec une thématique spéciale.

---

## 15. *Blessure*

Il est primordial de laisser dans le dossier de votre enfant plusieurs numéros de téléphone qui nous aideront à joindre un proche en cas d'urgence. Les animateurs et animatrices sont formés en premiers soins et en réanimation cardiaque.

Voici les étapes auxquelles devront se soumettre les animateurs et animatrices en cas de blessure :

- 1- Évaluer l'état de l'enfant et l'état des lieux.
- 2- Avertir un autre animateur ou animatrice et un membre de la coordination.
- 3- Administrer les premiers soins (*selon les compétences acquises*) avec une protection individuelle (un masque et des gants).
- 4- Si la blessure est majeure, un téléphone aux parents ou à la personne responsable de l'enfant sera fait. De plus, un transport en ambulance peut être une mesure d'urgence prise.
- 5- Remplir un rapport d'accident avec le plus de détails possible et le remettre à un membre de l'équipe de coordination.



**Et en attendant de revenir**

*Et en attendant de revenir (Enfant qui répète)*

**J'ai ce petit quelque chose dans ma boîte à souvenirs**

**Tic tac tic tac toute une journée  
Tic tac tic tac tellement vite passée  
Tic tac tic tac vite une autre journée  
Tic tac tic tac c'est trop vite passé**

**On construit l'inoubliable à coup de journée**

**Dans la fabrique du camp Youhou!**

*Dans la fabrique du camp Youhou! (Enfant qui répète)*



*En vous souhaitant un bel été!*

*L'équipe Youhou! 2023.*